

# CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

## SESSION 2020-2

### RAPPORT DU JURY

La session 2020-2 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est la première à s'être déroulée de manière complète dans sa nouvelle formule, le déroulement de la précédente ayant été obéré par la crise sanitaire au printemps 2020. Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues le 17 novembre 2020 ; l'épreuve orale d'admission s'est tenue à Bastia dans la semaine du 11 au 16 janvier 2021<sup>1</sup>. Lors des auditions, le protocole sanitaire a été pleinement respecté et n'a été remis en cause par aucun candidat. Les poignées de porte, tables et chaises des candidats ont été nettoyées après chaque audition.

80 postes étaient proposés, répartis comme suit : 40 postes pour le concours externe, 31 postes pour le concours interne et 9 postes pour le 3<sup>e</sup> concours.

Le nombre de candidats inscrits était en légère hausse par rapport à la session 2020-1 pour le concours externe (723 admis à concourir pour la session 2020-2 contre 645 pour la session 2020-1) et le 3<sup>e</sup> concours (98 admis à concourir pour la session 2020-2 contre 84 pour la session 2020-1). Il est en revanche en baisse pour le concours interne (548 admis à concourir pour la session 2020-2 contre 617 pour la session 2020-1) ; cette baisse est continue depuis 2018 (684 admis à concourir en 2019, 732 en 2018). L'IRA de Bastia est celui qui enregistre le moins de candidatures pour les concours externe et interne, mais le ratio inscrits/présents est en revanche bon, nettement supérieur à ceux observés dans les autres IRA<sup>2</sup>, ce qui augmente *de facto* le taux de sélectivité, chaque établissement offrant peu ou prou le même nombre de postes.

---

<sup>1</sup> 7 candidats (6 pour le concours interne et 1 pour le 3<sup>e</sup> concours) ont été auditionnés en visioconférence, depuis des locaux institutionnels (ministère, préfectures et sous-préfecture), dans des conditions techniques tout à fait satisfaisantes.

<sup>2</sup> Pour le 3<sup>e</sup> concours, le ratio inscrits/présents de l'IRA de Bastia est semblable à celui de l'IRA de Metz.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2020-2			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de postes ouverts	40	31	9
Nombre de candidats inscrits	723	548	98
Nombre moyen de candidats inscrits par IRA (moyenne des 5 IRA)	818,8	586,8	100,6
Nombre de candidats présents	450	300	55
Ratio inscrits/présents IRA de Bastia	62,24%	54,74%	56,12%
Ratio inscrits/présents pour les 5 IRA	52,17%	49,59%	50,70%
Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de candidats pour 1 poste)	11,3	9,7	6,1
Taux de sélectivité pour les 5 IRA (nombre de candidats pour 1 poste)	10,6	9,4	5,7

Pour le concours externe : 723 candidats étaient admis à concourir, 450 (soit 62,24%) étaient présents aux deux épreuves d'admissibilité. 213 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Une copie de l'épreuve de cas pratique a été écartée pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination du candidat. La barre d'admissibilité a été fixée à 70,76 points (soit 10,11/20). 123 candidats ont été déclarés admissibles. 113 se sont présentés à l'oral. 40 candidats ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 8 noms.

Pour le concours interne : 548 candidats étaient admis à concourir, 300 (soit 54,74%) étaient présents aux deux épreuves d'admissibilité. 218 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de QCM, dont 26 avaient également une note éliminatoire à l'épreuve de cas pratique, et n'ont pas été classés. Trois copies de l'épreuve de cas pratique ont été écartées pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination de ces 3 candidats. La barre d'admissibilité a été fixée à 57,25 (soit 8,18/20). 61 candidats ont été déclarés admissibles. 54 se sont présentés à l'oral. 31 candidats ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 7 noms.

Pour le 3<sup>e</sup> concours : 98 candidats étaient admis à concourir, 55 (soit 56,12%) étaient présents aux deux épreuves d'admissibilité. 39 candidats ont obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux et n'ont pas été classés. Trois copies de l'épreuve de cas pratique ont été écartées pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination de ces 3 candidats. La barre d'admissibilité a été fixée à 52,08 points (soit 7,44/20). 12 candidats ont été déclarés admissibles. 11 se sont présentés à l'oral. 7 candidats ont été déclarés admis. Il n'a pas été constitué de liste complémentaire.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2020-2			
Résultats			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de candidats admis à concourir	723	548	98
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	450	300	55
Nombre de candidats admissibles	123	61	12
Barre d'admissibilité	70,76	57,25	52,08
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	113	54	11
Barre d'admission	174,44	154,81	147,06
Nombre de candidats admis en liste principale	40	31	7
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	8	7	0

## Épreuves d'admissibilité

### Épreuve de cas pratique

Le sujet consistait en la rédaction d'une note adressée au préfigurateur de la mise en place d'un secrétariat général commun de préfecture, en amont d'une prise de parole lors d'une réunion des directeurs départementaux pour exposer les axes réalisés. La note devait évoquer et présenter les éléments concrets de la mise en œuvre des secrétariats généraux communs en termes de ressources humaines, immobilier et budget. La note devait être accompagnée de deux annexes : un bilan à mi-parcours à présenter en comité technique et une seconde annexe au choix.

### Concours externe

Sur 450 copies : 180 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (40%), dont 24 ont obtenu une note supérieure à 15/20. 211 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (46,9%). 59 ont obtenu une note inférieure à 5 (13,1%). La meilleure note est 18,51/20 (après péréquation).

41 des 180 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite (22,8%). Parmi eux, 1 avait obtenu à l'épreuve de cas pratique une note supérieure à 15.

### Concours interne

Sur 300 copies : 126 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (42%), dont 7 ont obtenu une note supérieure à 15/20. 148 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (49,3%). 26 ont obtenu une note inférieure à 5 (8,7%). La meilleure note est 17,69/20 (après péréquation).

76 des 126 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite (60,3%). Parmi eux, 5 avaient obtenu, à l'épreuve de cas pratique, une note supérieure à 15/20, dont le major de l'épreuve à 17,69/20.

### 3<sup>e</sup> concours

Sur 55 copies : 15 ont obtenu une note supérieure à 10 (27,3%). 26 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (47,3%). 14 ont obtenu une note inférieure à 5 (25,5%). La meilleure note est 15/20.

7 des 15 copies ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classées, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite (46,7%), dont le major de l'épreuve à 15/20.

Épreuve de cas pratique			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre total de copies	450	300	55
Copies ayant obtenu plus de 10/20	180	126	15
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	24	7	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	211	148	26
Copies ayant obtenu moins de 5/20	59	26	14
Meilleure note	18,51	17,69	15
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	8,92	9,12	7,4
Moyenne sur 20 (candidats classés)	10,6	10,41	9,1
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	7,05	8,63	6,7

Si quelques copies témoignent d'une vraie qualité d'analyse et de belles perspectives de recrutement, le jury estime que la majeure partie des copies est d'un niveau faible voire insuffisant au regard des fonctions auxquelles aspirent les candidats. Une mauvaise lecture doublée d'une interprétation erronée de l'énoncé a induit les candidats en erreur. Le jury rappelle que l'épreuve de cas pratique consiste à se mettre en situation professionnelle, et non à compiler des savoirs ou à reprendre des éléments figurant dans le dossier. La majeure partie des candidats n'a pas su se positionner correctement face à cette épreuve, en restant dans l'académisme et non en adoptant des réflexes fonctionnels et immédiatement utiles. En analysant correctement la commande et en faisant preuve de bon sens, les candidats pouvaient se démarquer en témoignant, au-delà des connaissances, de capacités de réflexion et de force de proposition sur un sujet, la réforme territoriale, qui n'était pas inattendu compte tenu de l'actualité. Le fait que ce sujet soit commun aux trois concours peut certes étonner ; cependant, l'expérience de réorganisation et de conduite du changement acquise dans des organisations privées ou parapubliques pouvait à bon escient être utilisée, à l'appui du dossier, pour évoquer les enjeux de la création des secrétariats généraux communs. Plus que des savoirs purs, évalués par ailleurs avec le questionnaire à choix multiples, ou la compilation voire la paraphrase d'informations contenues dans le dossier, le jury attendait avec ce sujet l'expression de savoir-faire et de savoir-être, que de rares candidats ont réussi à faire transparaître avec finesse et justesse, quand la majorité est restée cantonnée dans l'exercice classique de dissertation.

Le jury rappelle qu'il est impératif de n'apposer aucun signe distinctif : noms et prénoms, lettres initiales et terminales des prénoms et noms, paraphe ou signature en fin de copie. Ces consignes étaient mentionnées en tête du sujet, mais 7 copies ne les ayant pas respectées ont été exclues des lots de correction, en raison de la rupture d'anonymat que cela constitue (dont 3 pour le concours interne, soit 1% des copies, et 3 pour le 3<sup>e</sup> concours, soit 5,4% des copies). L'exercice consiste certes en la réalisation d'une note administrative ; cependant, il convient avant tout de rendre une copie de concours. Il n'est pas utile de transformer sa copie en un pastiche de document administratif, de crainte d'en faire trop. La mention de la présence – voire la tentative de reproduction ! – de la Marianne en tête de la copie, les pavés d'en-tête (« affaire suivie par XXX, chargé(e) de mission ») ou de signature (« Le chargé de mission, XXX ») sont non seulement superfétatoires mais ils peuvent conduire, dans l'élan de l'écriture, à la rupture d'anonymat. De la même manière, il était inutile, voire risqué, de mentionner un département ou une ville en particulier, l'énoncé lui-même indiquant « la préfecture de X ».

Le jury a noté avec satisfaction que la majorité des copies use d'un niveau d'orthographe, de grammaire et de syntaxe plutôt correct. Le vocabulaire employé est généralement adapté à l'exercice de la note administrative, de même que le style est, à quelques exceptions près, resté sobre. Le jury encourage les candidats à privilégier l'expression directe et simple et à éviter les périphrases ou circonvolutions, qui tendent à alourdir les copies, de même que les expressions telles que « il faut savoir/préciser que », « il est important de souligner que »...

Lire et relire l'énoncé est essentiel. Cela permet de comprendre les consignes et d'envisager le positionnement avec lequel il convient de rédiger la note administrative demandée. Un trop grand nombre de candidats a ainsi adressé la note demandée au mauvais destinataire, alors que celui-ci était littéralement mentionné dans le sujet. Cela est loin d'être anecdotique, dans le sens où ces inattentions interrogent quant à la capacité du candidat à occuper un poste d'encadrement dans lequel ses facultés d'attention et de compréhension des situations et des enjeux seront mobilisées.

S'il convient de ne pas passer trop de temps sur l'introduction, il ne faut pas non plus la négliger, en ce qu'elle permet de rappeler l'objet de la note puis d'annoncer un plan, qu'il importe ensuite de suivre : le jury a ainsi été étonné de lire une copie avec l'ensemble des éléments constitutifs d'une note, mais dont le plan n'était pas du tout celui annoncé dans l'introduction. De même, le rappel de la réunion des directeurs départementaux, en prévision de laquelle la note était à rédiger, a trop souvent été négligé au profit de la réforme territoriale ou de la réorganisation des services de l'État, ce qui était insuffisant. On peut en effet aisément imaginer que le quotidien du préfigurateur porte sur ces deux aspects ; il importait donc d'être plus précis et d'adopter une position de chargé de mission de haut niveau, en situation d'accompagnement du préfigurateur dans un contexte particulier, celui de la préparation d'une réunion des cadres supérieurs de l'État en département.

La note demandée devait avoir impérativement un caractère opérationnel ; il ne devait pas s'agir d'une dissertation sur la création des secrétariats généraux communs, ni un devoir académique, ni une synthèse de documents comme cela a été trop souvent observé. Il ne s'agissait notamment pas, comme cela a été observé, d'expliquer le rôle, les missions et le positionnement du préfigurateur, ce qui représente peu d'utilité dans une note adressée... au préfigurateur. Contrairement à une dissertation qui peut s'adresser à un lecteur qui découvre le sujet, l'exercice du cas pratique place le candidat dans la situation où il s'adresse à son supérieur hiérarchique. Le propos doit donc être direct, utile et utilisable. La note doit permettre de vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, en relation avec leur capacité de synthèse et leur propension à être force de proposition, de manière argumentée et organisée. La prise en compte des réalités du terrain était attendue. Inversement, si les propositions sont les bienvenues, y compris avec des éléments d'interprétation personnels qui témoigneraient de l'analyse d'un cadre de la fonction publique, il importe de ne pas porter des jugements simplistes ou à l'emporte-pièce. De la même manière, le jury attendait une remise en perspective des documents proposés dans le dossier, et non une simple paraphrase. Les éléments du dossier doivent servir de point d'appui au candidat pour déterminer les enjeux du sujet et formuler des préconisations au destinataire de la note.

Le jury a apprécié les copies qui permettaient au correcteur de se projeter dans l'exercice d'une collaboration efficace avec le rédacteur, de même que celles qui ont témoigné de l'ambition de la réforme et son impact sur le fonctionnement des services déconcentrés de l'État. La hauteur de vue et la prise en considération des enjeux spécifiques à la création des secrétariats généraux communs dans l'ensemble de ses dimensions (ressources humaines, immobilier, budget, accompagnement au changement...) ont été valorisées.

Les annexes ont été trop souvent bâclées ou incomplètes, probablement faute de temps. Le jury rappelle qu'elles font parties intégrantes de l'exercice demandé, et qu'elles étaient valorisées en conséquence. La première annexe demandée était clairement définie, puisqu'il s'agissait d'établir un bilan à mi-parcours, qui devait pouvoir être présenté en comité technique. Dans de trop nombreux cas, cette annexe s'est résumée à une liste des documents du dossier ou une chronologie des étapes de l'opération. Les copies présentant des annexes structurées et complétant efficacement les propos de la note ont été appréciées et valorisées par le jury.

Enfin, certaines imprécisions ne sont pas acceptables pour de futurs cadres de la fonction publique, à l'instar de la confusion entre déconcentration et décentralisation. Un candidat a même évoqué la « décontraction des services de l'État », un lapsus dont on peut souhaiter qu'il ne soit révélateur que de l'étourderie du rédacteur.

## Questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I ».

Pour la session 2020-2, l'épreuve de QCM comportait initialement 120 questions ; 2 questions (n°5 et 89) ont été annulées suite à l'épreuve. Les 118 questions restantes sont ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 58 questions ;
- Finances publiques : 21 questions ;
- Questions européennes : 23 questions ;
- Culture numérique : 16 questions.

Le barème de cette épreuve était le suivant :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -1 point

### *Concours externe*

Sur 450 copies, 78 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (17,3%), dont 1 a obtenu une note supérieure à 15. 185 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (41,1%). 187 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (41,5%). La meilleure note est 15,08/20.

### *Concours interne*

Sur 300 copies : 13 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (4,3%). 69 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (23%). 218 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (72,6%). La meilleure note est 12,88/20.

### *3<sup>e</sup> concours*

Sur 55 copies : 1 a obtenu une note supérieure à 10/20 (1,8%). 17 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (3,1%). 37 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (67,3%). La meilleure note est 10,51/20.

Épreuve de questionnaire à choix multiple			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre total de copies	450	300	55
Copies ayant obtenu plus de 10/20	78	13	1
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	1	0	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	185	69	17
Copies ayant obtenu moins de 5/20	187	218	37
Pourcentage des copies non classées	41,5%	72,6%	67,3%
Meilleure note	15,08	12,88	10,51
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	6,03	3,31	3,87
Moyenne sur 20 (candidats classés)	8,63	7,36	7,78
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	3,13	1,8	2,26

Si le concours des IRA dans sa nouvelle formule promeut les savoir-faire et les savoir-être des candidats, évalués notamment lors de l'épreuve de cas pratique et lors de l'épreuve d'admission, il ne peut se départir d'une évaluation des connaissances administratives et institutionnelles, évaluées notamment dans le questionnaire à choix multiple. Le jury attend des candidats un socle minimal de savoirs, qui ne doivent pas nécessairement être le cœur de compétences du candidat, mais qui témoignent non seulement d'une expérience acquise au cours de ses études ou de son parcours professionnel, mais aussi d'une curiosité évidente pour l'action administrative et l'environnement de travail auquel il aspire. Avec une proportion très forte de copies non classées en raison de notes inférieures à 5/20, en particulier pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, cet objectif n'est pas atteint. Certains candidats ont sans doute négligé la préparation de cette épreuve, en estimant pouvoir la compenser par les résultats obtenus à l'épreuve de cas pratique, sans tenir compte du possible caractère éliminatoire d'une note trop basse au QCM. Le major de l'épreuve de cas pratique du concours interne, avec 17,69/20, a ainsi été éliminé avec une note de 2,54/20 au QCM.

Une analyse plus fine des bonnes réponses au QCM montre que les candidats n'ont pas suffisamment appréhendé le risque des mauvaises réponses, qui, avec la notation négative, ont fait chuté la plupart d'entre eux. Le taux général de bonnes réponses est pourtant plutôt satisfaisant : 49% pour le concours externe, 41,6% pour le concours interne et 42,1% pour le 3<sup>e</sup> concours. On observe en outre que peu de questions ont fait massivement l'objet de bonnes réponses, en particulier pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours. Pour le concours interne, seules 14 questions/118 ont reçu plus de 66% de bonnes réponses. Pour le 3<sup>e</sup> concours, seules 16 questions/118 ont reçu plus de 66% de bonnes réponses.

Les questions relatives à la culture administrative et juridique sont celles qui sont les mieux maîtrisées par les candidats. C'est dans ce thème que les meilleurs taux de bonnes réponses ont été observés : jusqu'à 96% de bonnes réponses au concours externe pour la question 4 sur la date de promulgation de la Constitution de la Cinquième République. À l'inverse, la culture numérique est le thème qui recueille, tous concours confondus, le moins de bonnes réponses, de même que les institutions européennes pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours.

Épreuve de questionnaire à choix multiple – Taux de bonnes réponses			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Ensemble du QCM	49%	41,6%	42,1%
Culture administrative et juridique	54,6%	48,4%	47,8%
Finances publiques	46,6%	40,3%	39,2%
Institutions européennes	46,3%	31,8%	35,1%
Culture numérique	35,5%	32,6%	35,1%

À quelques exceptions près, les questions « réussies » et celles « chutées » par les candidats sont les mêmes pour les trois concours, avec des taux semblables. Ainsi, la question 63 sur l'autorité de certification des comptes de l'État a reçu 88,2% de bonnes réponses pour le concours externe, 89,3% pour le concours interne et 89,1% pour le 3<sup>e</sup> concours. À l'inverse, la question 120 sur le très haut débit a reçu 10,6 % de bonnes réponses pour le concours externe, 10,7% pour le concours interne et 3,6% pour le 3<sup>e</sup> concours.

L'analyse des résultats question par question est cependant décevante, y compris pour des questions qui ne présentaient, du point de vue des concepteurs, pas de difficulté particulière. Il est ainsi surprenant qu'une question relative au premier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne suscite que si peu de bonnes réponses, en particulier par les candidats au concours interne et au 3<sup>e</sup> concours (22,6% pour le concours externe, 12,3% pour le concours interne ; 9,1% pour le 3<sup>e</sup> concours). De même, la question relative à l'instauration de l'état d'urgence relève sinon de la connaissance administrative, du moins de la curiosité à l'égard des événements importants de la Nation, compte tenu de l'actualité de ces dernières années (32,2% de bonnes réponses pour le concours externe ; 20,7% pour le concours interne ; 21,8% pour le 3<sup>e</sup> concours).

Le jury attendait en particulier des candidats du concours interne certaines connaissances sur l'actualité des évolutions administratives ; à cet égard, les résultats à la question relative à la suppression des CHSCT par la loi de transformation de la fonction publique (71 bonnes réponses sur 300) témoignent d'une méconnaissance du fonctionnement collectif paritaire de l'administration. Est-il plus rassurant de constater que les candidats maîtrisent mieux les cas où ils peuvent s'affranchir du secret professionnel (question 47 : 84,3% de bonnes réponses) ou de l'obligation d'obéissance hiérarchique (question 48 : 95,7% de bonnes réponses), ainsi que la signification de leur rémunération (question 44 sur la signification du RIFSEEP : 81,7% de bonnes réponses), sans que, pour autant, ils ne s'inquiètent de la manière dont ils peuvent être sanctionnés par la Cour de discipline budgétaire et financière (question 66 : 12,3% de bonnes réponses) ?

L'épreuve de QCM doit être préparée, travaillée et révisée ; les outils, les formations, les manuels existent pour cela. Trop de candidats, en particulier des concours internes et du 3<sup>e</sup> concours, s'y sont insuffisamment préparés. On ne peut pas arriver à l'épreuve muni de sa seule expérience et son seul bagage supposé de connaissances. Le programme est connu à l'avance, les questions sont de tous niveaux : d'ordre de la culture générale, mais aussi d'un niveau plus soutenu, quoique sans piège. Si le poids des questions européennes peut sembler important, il convient cependant de ne pas le négliger, tant la prise en compte de la dimension européenne est importante dans les politiques publiques nationales. De la même manière, la connaissance de l'environnement numérique, dans ses bases techniques et juridiques, est essentielle pour de futurs cadres, *a fortiori* dans le contexte sanitaire dans lequel nous vivons depuis un an.

## Épreuve d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 11 au 16 janvier 2021 à Bastia. 18 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral. Quelles que soient les raisons qui poussent des candidats admissibles à ne pas se présenter à l'épreuve d'admission, le jury de même que le service des concours apprécie d'être avertis à l'avance ; il est regrettable que des candidats à des fonctions d'encadrement et de management, en l'occurrence 3 des 18 personnes concernées, n'aient pas jugé utile de prévenir de leur absence. En outre, dans le contexte sanitaire qui obligeait les personnes entrant en Corse à présenter le résultat négatif d'un test PCR ou antigénique effectué dans les 72 heures précédentes, un candidat testé positif a prévenu le jury qu'il ne pourrait pas être présent.

### *Concours externe*

123 candidats étaient admissibles, 113 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 19,77/20 ; la note la plus basse est 4,91/20. La moyenne est de 11,28/20. 64 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 56,6%), dont 25 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (22,1%). 49 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 43,4%).

### *Concours interne*

61 candidats étaient admissibles. 54 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 19/20 ; la note la plus basse est 6/20. La moyenne est de 12,13/20. 38 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (70,4%), dont 13 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (24%). 16 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (29,6%).

### *3<sup>e</sup> concours*

12 candidats étaient admissibles. 11 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 17/20. La note la plus basse est 6/20. La moyenne est de 11,77/20. 7 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (63,6%), dont 3 candidats ont obtenu une note supérieure à 15/20 (27,3%). 4 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (36,4%).

Épreuve d'admission (oral)			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de candidats admissibles	123	61	12
Nombre de candidats présents	113	54	11
Notes au-dessus de 10/20	64	38	7
<i>Dont notes au-dessus de 15/20</i>	25	13	3
Notes inférieures à 10/20	49	16	4
<i>Dont notes inférieures à 5/20</i>	1	0	0
Note la plus élevée (sur 20)	19,77	19	17
Note la plus basse (sur 20)	4,91	6	6
Moyenne (sur 20)	10,6	12,13	11,77

Le jury a noté avec satisfaction que la plupart des candidats avaient efficacement préparé leur exposé, qui, sauf cas exceptionnels, n'a pas dépassé les cinq minutes imparties. Si la plupart des présentations ont pris une forme convenue et assez peu originale, certains candidats ont construit un exposé centré sur deux ou trois faits marquants de leur carrière ou expérience, autour desquels ils ont présenté leurs aptitudes et connaissances. Un exposé construit de manière atypique peut parfois capter avec efficacité l'attention du jury. C'est le cas d'un candidat qui a « embarqué », au sens littéral, le jury avec une annonce de plan à la manière d'un commandant de bord, proposant un voyage en trois escales articulées autour de l'expérience professionnelle du candidat et faisant le lien avec les compétences développées et celles mobilisables sur un poste d'attaché, pour arriver à une destination formulée par le projet professionnel à l'issue de l'IRA. Si un tel choix de présentation réclame non seulement une solide préparation et un aplomb certain mais aussi la capacité à soutenir, lors de l'échange, de solides argumentations, il ne faut pas hésiter à prendre, avec mesure, des chemins de traverse qui pourront, par leur originalité alliée à une indispensable pertinence, témoigner avec audace d'un esprit d'initiative et de créativité et faire ainsi la différence.

Les candidats doivent impérativement se poser la question de ce que le jury attend de l'entretien. Prétendre à des fonctions d'encadrement dans la fonction publique nécessite des aptitudes et des savoir-être que le jury attend de voir paraître lors de cette épreuve orale. Si la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel évoluent les candidats doit être maîtrisée, elle doit se compléter d'une curiosité manifeste à l'égard de l'ensemble des politiques publiques et de l'actualité ; à cet égard, les questions relatives à la réforme territoriale, au télétravail, à la crise sanitaire n'étaient probablement pas inattendues. Le jury n'exige pas des candidats de tout connaître : plus que des bonnes réponses aux questions, il attend que les candidats soient en mesure de justifier ces réponses, de les expliquer et de les mettre en perspective par rapport à un contexte ou une situation. La clarté des réponses, la capacité d'argumenter ses choix sont essentiels ; des réponses trop évasives ou abstraites laissent à penser que le candidat soit ne maîtrise pas le sujet, soit cherche à faire illusion. De même, des réponses trop courtes voire lapidaires ne peuvent qu'inciter le jury à aller plus loin dans la demande d'argumentation ou à multiplier les sujets d'interrogation.

Les motivations pour entrer à l'IRA et pour occuper des postes d'attachés sont essentielles. Il importe de bien les travailler ; trop souvent, le jury a constaté une méconnaissance voire un manque de curiosité envers la variété de postes proposés en sortie d'IRA. Les candidats qui, dans le cadre de leur préparation au concours, ont fait l'effort de s'intéresser aux carrières offertes, aux contours des fonctions, qui ont contacté des attachés en poste, ont proposé une prestation et des motivations plus argumentées, valorisées par le jury. De la même manière, trop de candidats ont montré des connaissances insuffisantes sur leur environnement professionnel dès lors que le questionnement sortait de leur champ précis d'action ; la curiosité à l'égard des institutions et de la vie administrative et politique est essentielle pour pouvoir occuper des fonctions d'encadrement. Le jury a ainsi apprécié les prestations des candidats qui, sans connaître le détail de l'actualité, ont su situer, contextualiser et mettre en perspective leurs propos et leurs réponses. Il n'est aucunement dirimant de dire qu'on ne connaît pas une réponse précise, mais le jury apprécie, dans ce cas, que le candidat rebondisse sur la question en évoquant le contexte, les présupposés, les implications ou les conséquences du sujet abordé.

Les mises en situation sont attendues par les candidats et sont le plus souvent préparées. Plus qu'une réponse précise qui peut paraître un peu sèche, le jury attend l'expression d'un raisonnement qui prenne appui, le cas échéant, sur la réglementation, mais aussi et surtout sur un esprit pratique et pragmatique qui témoigne de la réactivité adossée à une prise de recul de la part du candidat. Trop de hauteur de vue induit souvent un manque de caractère pratique dans la réponse ; inversement, il

convient également d'analyser la situation avec l'ensemble des éléments contextuels pour proposer des décisions avec le point de vue d'un encadrant.

L'oralité de l'épreuve est impérativement à prendre en considération ; quelle que soit la bienveillance du jury à l'égard des candidats, il ne s'agit pas d'une conversation de salon. Le candidat se met en situation devant le jury, avec un choix de mots et une attitude physique appropriés ; il importe d'être le plus à même de se présenter comme possible manager, avec lequel le jury doit pouvoir avoir envie de collaborer. Le registre de vocabulaire doit rester sinon soutenu, au moins correct et formel, en évitant ce qui a été entendu lors de cette session : « je me suis fait jeter », « j'suis pas bordélique »...

Les candidats qui ont su faire valoir leurs qualités professionnelles et personnelles sont ceux qui sont parvenus à se livrer et ne pas se contenter de discours convenus ; ils sont invités à ne pas se censurer mais au contraire à argumenter leurs avis et positions, tant dans les questions et mises en situation que dans les échanges relatifs au projet professionnel. Cela permet au jury de donner envie d'en savoir plus, de découvrir le candidat et de donner envie de travailler avec lui.

La préparation des fiches individuelles de renseignement et des dossiers RAEP doit être particulièrement soignée. Au même titre que les candidats, les membres du jury préparent les auditions en amont en prenant connaissance avec attention des informations portées dans ces documents. Le jury encourage ainsi les candidats à utiliser l'ensemble des champs disponibles ; dans de trop nombreux cas, en particulier pour le concours externe, les candidats n'ont pas utilisé à plein l'espace de la « lettre de motivation », qui doit pourtant permettre de faire connaissance, sur le papier, avec le candidat et donc susciter l'intérêt et l'engagement de la discussion.

Par ailleurs, si un candidat décrit dans son dossier une action ou une mission dans laquelle il a été particulièrement investi ou dans laquelle il a eu d'importantes responsabilités, il importe que le discours oral soit en adéquation avec ces affirmations, tant dans les propos que dans les connaissances développées.

Dans les dossiers RAEP, les éventuels trous dans un parcours professionnel suscitent généralement la curiosité du jury. Il convient donc soit de les éviter, soit de préparer finement une réponse au questionnement qui ne manquera pas de venir ; le jury n'a pas à juger les méandres des parcours, mais leur compréhension et leur justification sont des atouts pour le candidat.

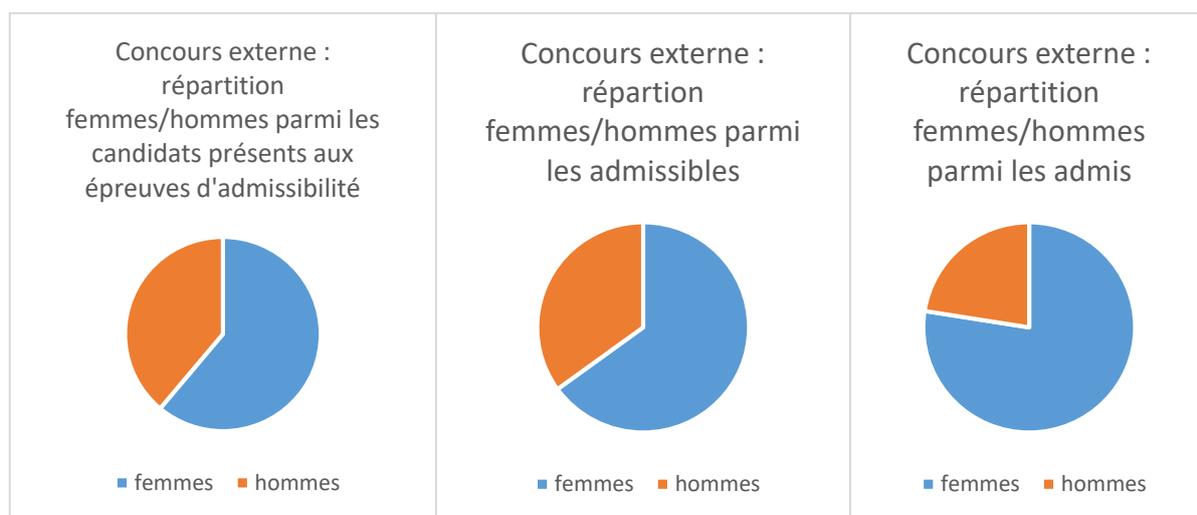
Il est également pertinent de valoriser, dans les fiches individuelles de renseignement ou les dossiers RAEP, les expériences extra-professionnelles (engagement associatif, jobs étudiants, pratiques culturelles ou sportives...) qui peuvent témoigner de la capacité du candidat à s'investir dans un projet ou s'intégrer dans un milieu, ainsi que de qualités nécessaires à l'exercice de telle pratique qui peuvent être transposées dans le monde professionnel. Ainsi, un candidat a pu faire le lien entre une activité de danse-claquettes et les qualités qu'il peut en retirer dans ses pratiques professionnelles, comme la rigueur, la concentration, l'attention aux autres...

## Les lauréats

### Une forte présence féminine

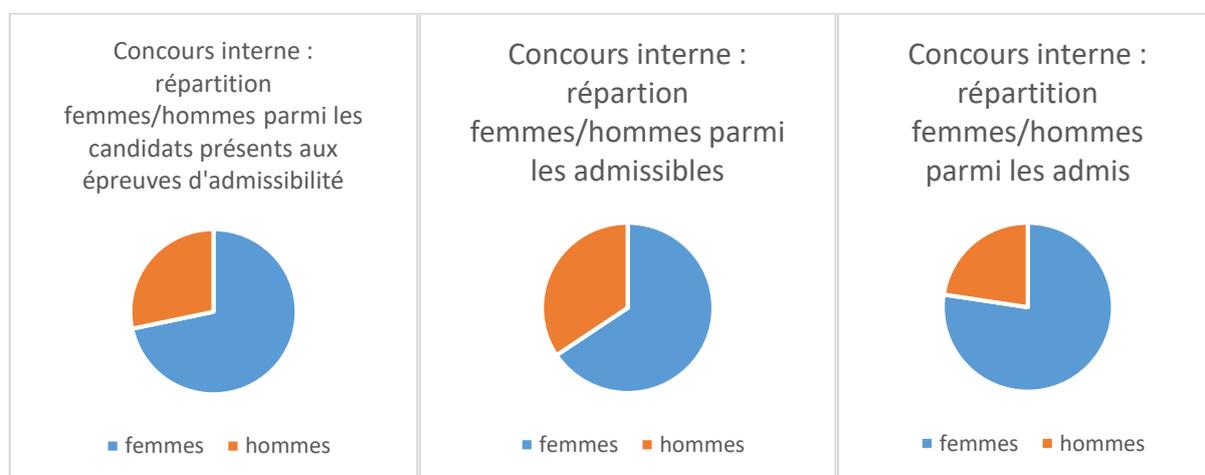
#### Concours externe

275 femmes (61,1%) et 175 (38,9%) hommes se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 123 candidats admissibles, 80 étaient des femmes (65%) et 43 étaient des hommes (35%). Parmi les 40 candidats admis, 31 sont des femmes (77,5%) et 9 sont des hommes (22,5%).



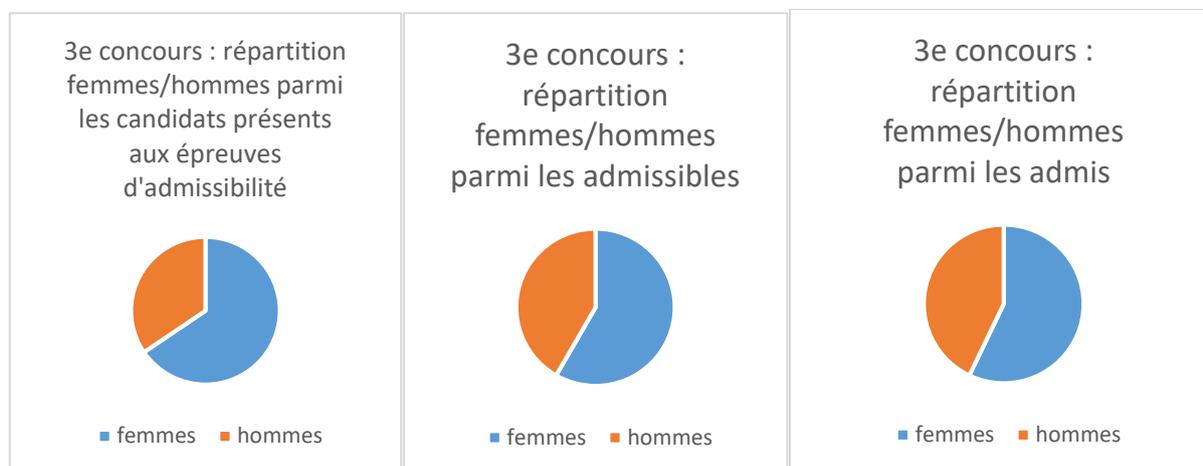
#### Concours interne

215 femmes (71,7%) et 85 hommes (28,3%) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 61 admissibles, 40 candidats étaient des femmes (65,6%) et 21 étaient des hommes (34,4%). Parmi les 31 admis, 24 sont des femmes (77,4%) et 7 sont des hommes (22,6%).



### 3<sup>e</sup> concours

36 femmes (65,5%) et 19 hommes (34,5%) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 12 candidats admissibles, 7 étaient des femmes (58,3%), 5 étaient des hommes (41,7%). Parmi les 7 admis, 4 sont des femmes (57,1%) et 3 sont des hommes (42,9%).



Les femmes sont largement majoritaires parmi les inscrits, les présents, les admissibles et les admis. De plus, leur part augmente de manière significative, de manière presque systématique, à chacune des étapes du concours. Seul le 3<sup>e</sup> concours, aux effectifs peu importants, voit la part des hommes augmenter entre l'admissibilité et l'admission.

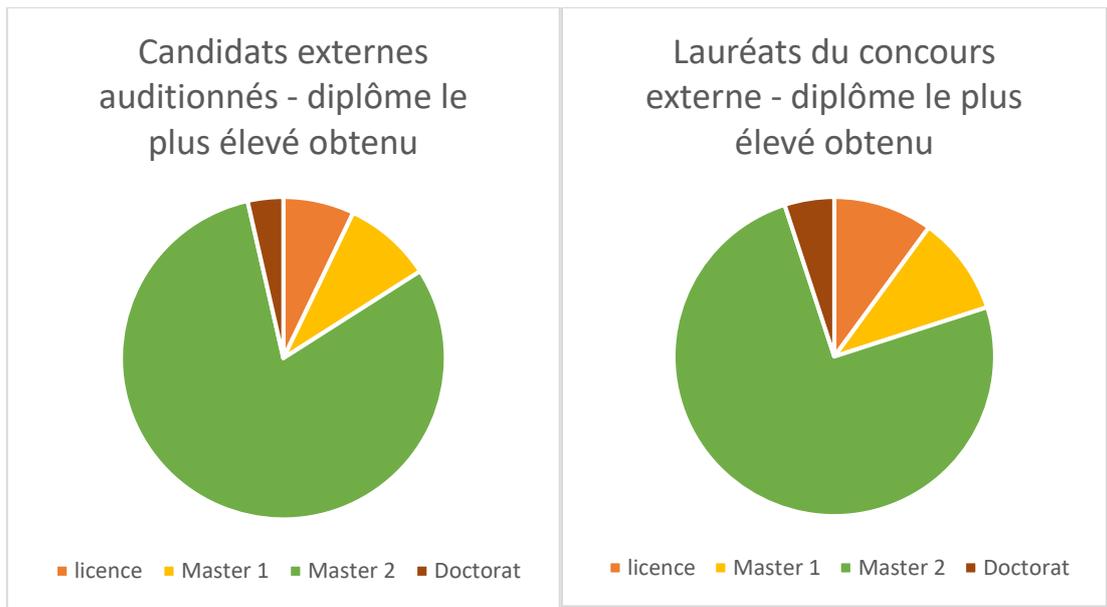
Les épreuves font-elles peur aux hommes ? Au concours externe, 38,6% des hommes inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, contre 37,2% des femmes. Pour le 3<sup>e</sup> concours, 48,6% des hommes inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, contre 41% des femmes. En outre, parmi les 18 candidats admissibles qui ne se sont pas présentés à l'oral, 15 étaient des hommes.

### L'origine des lauréats

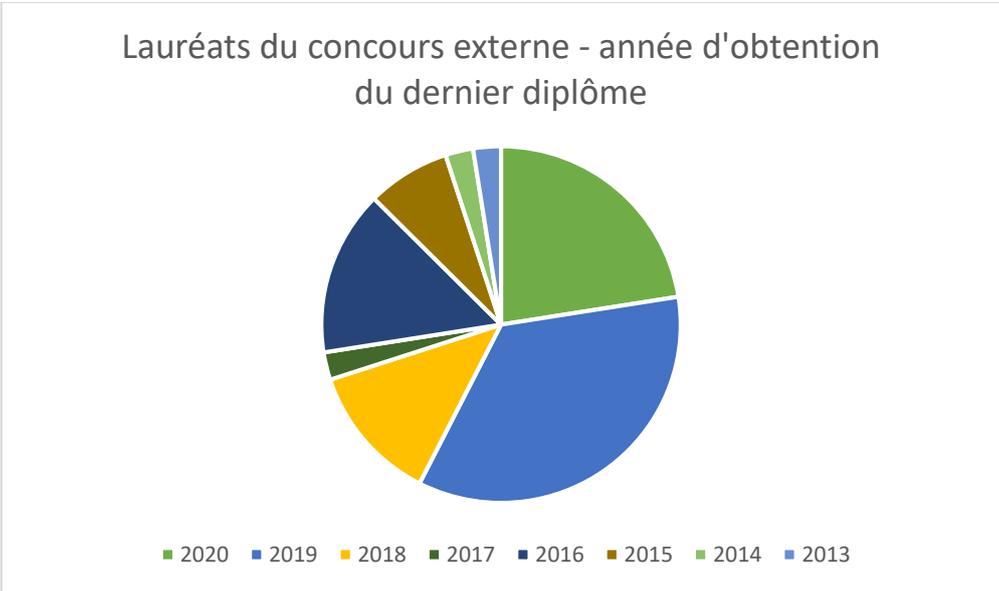
#### Concours externe

La majorité des lauréats a un niveau de formation initiale équivalent à un Master 2 (30 lauréats, soit 75%). 4 sont licenciés (10%), 4 sont diplômés de Master 1 (10%) et 2 sont titulaires d'un doctorat, en sciences politiques et en droit (5%). 6 lauréats ont une double formation, de niveau licence ou Master\_2. La part des diplômés de Master 2 tend à diminuer légèrement entre l'épreuve orale et l'admission au profit des trois autres catégories, puisque 80,5% des 113 auditionnés étaient titulaires d'un Master 2, 7,1% d'une licence, 8,9% d'un Master 1 et 3,5% d'un doctorat.

Le jury tient à rappeler que la réussite aux épreuves n'est aucunement conditionnée au niveau de diplôme. À cet égard, le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'oral avec une prestation très appréciée par le jury est titulaire d'une double licence.

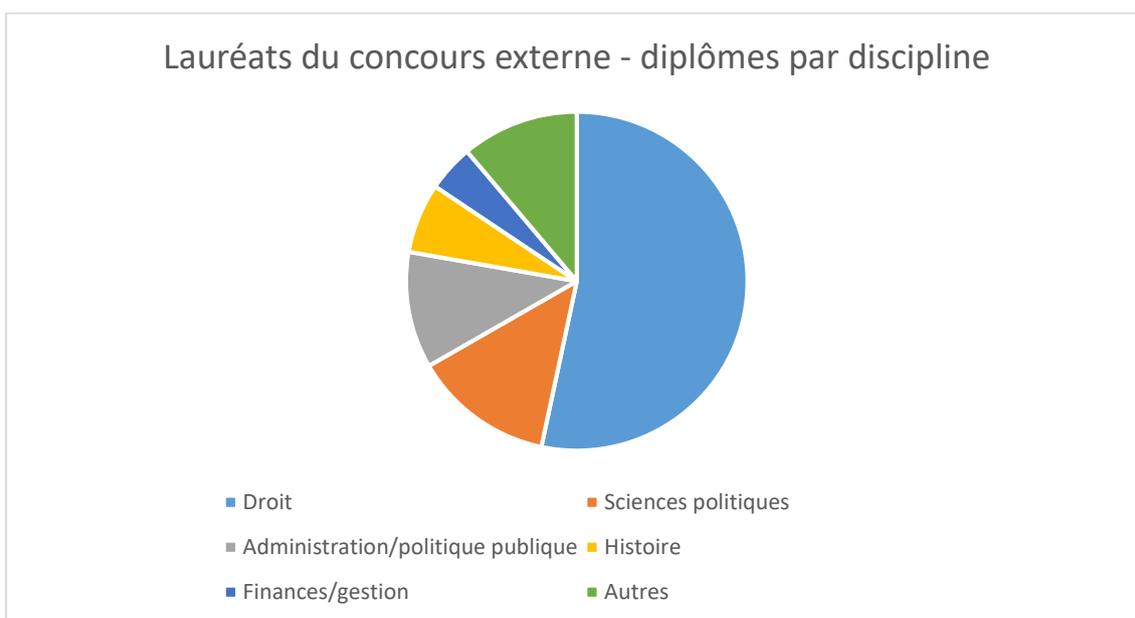


La majorité des lauréats a obtenu son dernier diplôme en 2019 (14 lauréats, soit 35%) ou 2020 (9 lauréats, soit 22,5%). Cependant, un peu plus d'un quart des lauréats a obtenu son dernier diplôme il y a quatre ans ou plus. En conséquence, un certain nombre de lauréats du concours externe dispose déjà d'une expérience professionnelle significative, de deux à près de six années, le plus souvent dans un ou plusieurs services publics ; le caractère discontinu de cette expérience a pu en empêcher certains de passer le concours interne ou le 3<sup>e</sup> concours, mais ils ont su mettre en valeur, dans la fiche individuelle de renseignement et lors de l'audition, ces expériences et leurs apports. Ces candidats ont pour la plupart témoigné d'une hauteur de vue et d'une mise en perspective efficace de leur environnement professionnel, avec un projet de carrière construit. En revanche, les candidats diplômés depuis plus de six ans ont moins réussi l'épreuve orale. Sur 10 candidats auditionnés diplômés en 2014 ou avant, seuls 2 sont lauréats.



On remarque une forme d'homogénéité dans les domaines de formation initiale, avec une certaine constance entre les 113 candidats auditionnés et les 40 lauréats. 24 des 40 lauréats sont diplômés en droit (soit 60% ; c'était le cas de 60,2% des candidats auditionnés), 6 en sciences politiques et 5 en administration publique ou politiques publiques. 3 sont diplômés en histoire. Les autres disciplines sont très peu représentées. Seuls 2 lauréats sont diplômés en finances ou gestion (soit 1,8%, alors que 8,8% des candidats auditionnés étaient diplômés en finances, gestion ou économie), ce qui interroge compte tenu des débouchés possibles à la sortie de l'IRA. Si les compétences juridiques sont importantes pour exercer les fonctions d'attaché, il importe de pouvoir recruter et former des attachés disposant d'appétences et de compétences en matière budgétaire et comptable, d'autant que la formation pratique durant la scolarité à l'IRA permettant de découvrir et d'acquérir ces connaissances sera plus restreinte.

Les candidats auditionnés disposant d'un double diplôme ont, pour la plupart, réussi le concours ; sans doute disposent-ils d'un esprit d'initiative, d'une ouverture d'esprit et d'une curiosité à l'égard de leur environnement disciplinaire et professionnel qui peuvent faire écho aux qualités recherchées chez les cadres de la fonction publique.

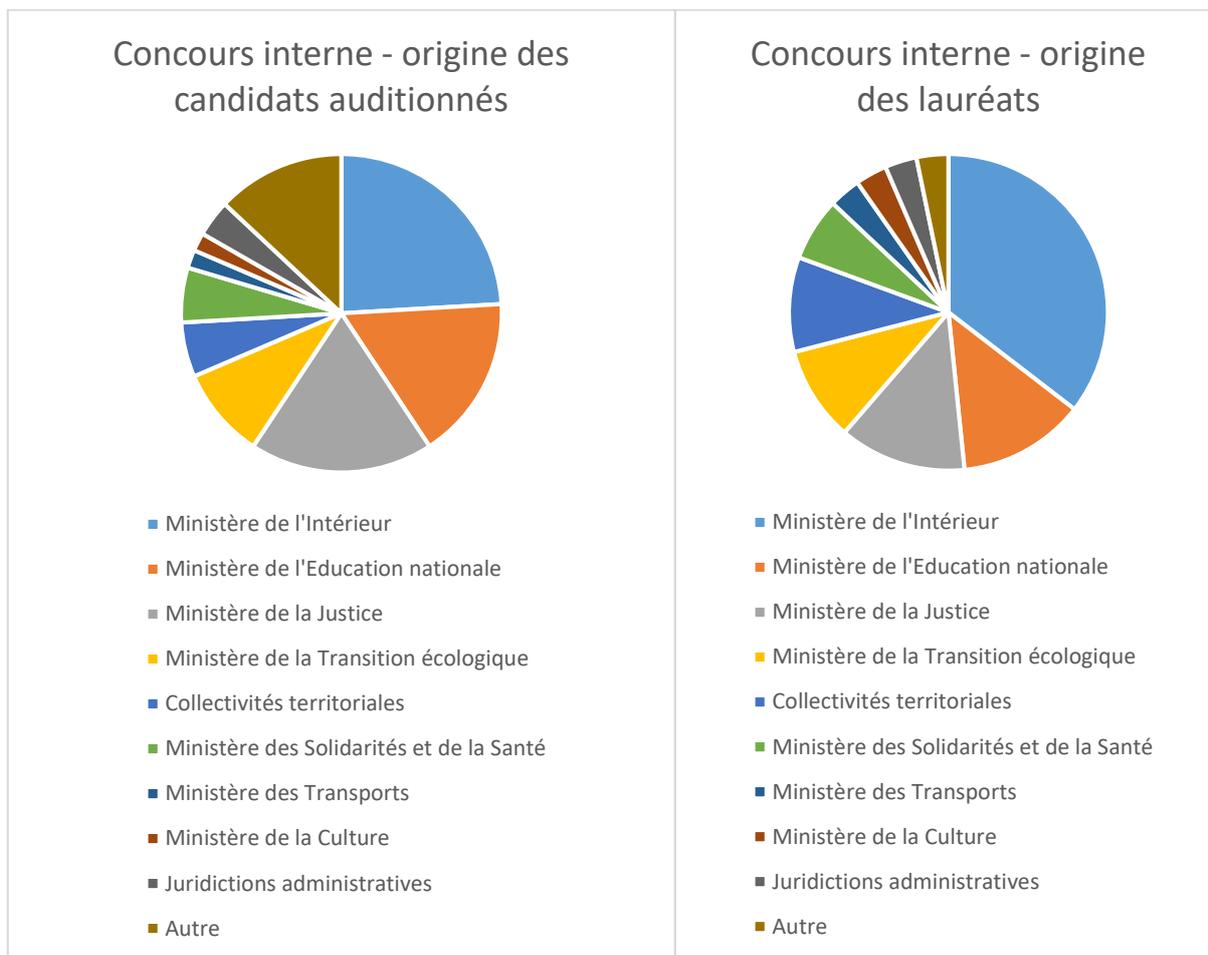


*Le graphique tient compte des lauréats bénéficiant d'un double diplôme.*

### *Concours interne*

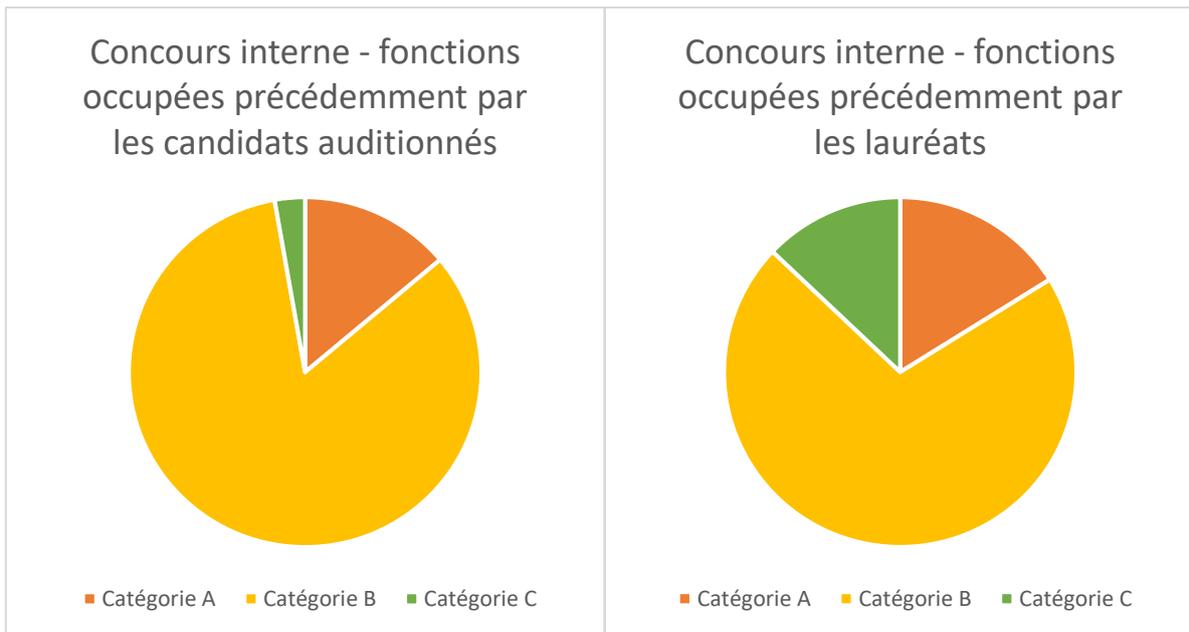
11 des 31 lauréats sont issus du ministère de l'Intérieur, soit en services centraux (2) soit en préfectures (9). 4 sont issus du ministère de l'Éducation nationale, 4 du ministère de la Justice (services pénitentiaires ou tribunaux), 3 du ministère de la Transition écologique, 3 des collectivités territoriales, le reste se répartissant entre le ministère de la Culture, le ministère de la Solidarité et de la Santé, le ministère des Transports, la juridiction administrative. 11 des 13 candidats admissibles provenant du ministère de l'Intérieur ont été admis, de même que la totalité des candidats admissibles issus des collectivités territoriales.

Il y avait 7 candidats auditionnés en poste en administration centrale ; seuls deux, du ministère de l'Intérieur, ont été admis.



Ces données interrogent sur la manière dont les candidats se forment aux concours. Le concours interne d'accès aux IRA doit être une vraie possibilité de progression de carrière, qui doit être préparée en concertation avec l'ensemble des services et personnes compétents (hiérarchie, formation...). Pour cela, il faut que les administrations fassent connaître à leurs agents les possibilités d'évolution et les accompagnent dans leur parcours de formation. On constate ainsi que, parmi les 4 lauréats issus du ministère de l'Éducation nationale, aucun n'exerce actuellement en établissement scolaire, ni comme enseignant ni comme personnel administratif, alors que la majeure partie des postes offerts en sortie IRA seront dans ce domaine. À l'inverse, le jury note que, parmi les 11 lauréats du ministère de l'Intérieur, 5 ont obtenu une note à l'oral égale ou supérieure à 15/20, ce qui témoigne d'une bonne préparation à cette épreuve.

Sur les 54 candidats auditionnés, 42 occupaient un poste de catégorie B, 7 un poste de catégorie A (quatre contractuels et trois enseignants) et 5 un poste de catégorie C. Si la plupart des lauréats (22) occupaient un poste de catégorie B, on note que 4 des 5 agents de catégorie C ont été admis, dont 2 ont fait une excellente prestation à l'épreuve d'admission, témoignant d'une solide préparation du projet d'évolution professionnelle. 5 lauréats occupaient un poste de catégorie A : 3 contractuels et 2 enseignants (un professeur des écoles et un professeur certifié).



Le profil d'un candidat a marqué le jury, par sa capacité à construire un parcours professionnel riche, varié et évolutif, depuis des fonctions d'infirmier jusqu'à un post-doctorat de géographie, avec en parallèle un engagement dans la réserve citoyenne puis dans la réserve sanitaire. Lors de son audition, le candidat a parfaitement expliqué les étapes de ce parcours, les choix personnels effectués et les compétences acquises dans chacune de ces expériences qui peuvent être réutilisées dans des fonctions d'attaché d'administration.

### 3<sup>e</sup> concours

Les faibles effectifs en jeu ajoutés au vaste champ des possibles du recrutement par la voie du 3<sup>e</sup> concours rendent les données statistiques moins pertinentes. Les lauréats sont d'origine diverse, avec des parcours professionnels essentiellement effectués dans le secteur privé, couplés pour plusieurs d'entre eux avec un passage dans le secteur parapublic ou public (mais dont la durée ne leur permettait sans doute pas de s'inscrire au concours interne). Deux lauréats ont concouru au titre de leurs fonctions électives ou associatives. 5 des 7 lauréats avaient préparé le concours au sein d'un IPAG ou d'une classe préparatoire intégrée, ce qui témoigne, pour ce concours, de l'utilité d'une préparation spécifique liée à la connaissance du fonctionnement et des enjeux de l'administration publique.

Le profil d'un candidat, par ailleurs lauréat, a interpellé le jury, par sa jeunesse et sa faible expérience professionnelle. Les conditions larges qui permettent de s'inscrire au 3<sup>e</sup> concours, incluant 5 ans d'activités associatives, y compris bénévoles, lui permettaient de passer le 3<sup>e</sup> concours, alors qu'il présentait un profil en fin de formation initiale qui l'aurait plutôt conduit vers le concours externe ; il avait par ailleurs préparé le concours au sein d'une classe préparatoire intégrée.

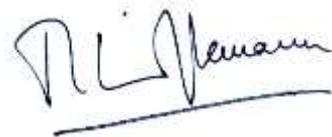
## CONCLUSION

La première édition complète de la nouvelle formule des concours d'accès à l'IRA de Bastia a permis de recruter d'excellents professionnels, qui ont témoigné dans l'ensemble des étapes de ce concours de qualités humaines, comportementales et professionnelles avérées, dont ils ont témoigné lors de leur audition avec le jury pour l'épreuve d'admission.

Cette nouvelle formule suppose de la part des candidats une préparation vigilante et complète, qui ne s'exonère ni des connaissances administratives de base ni des savoir-faire et savoir-être qui sont essentiels à l'exercice de fonctions d'encadrement. Les uns ne peuvent fonctionner sans les autres. Au-delà des savoirs purs, s'engager dans ce concours nécessite de la curiosité, pour appréhender les environnements professionnels dans lesquels se projeter, du volontarisme, pour convaincre de ses aptitudes et compétences à occuper un poste d'attaché, du bon sens et du pragmatisme, pour témoigner de la nécessaire capacité d'adaptation d'un cadre.

Adopter une position de cadre, dans un contexte en forte évolution, nécessite une capacité d'adaptation accrue. L'importance des transformations administratives doit requérir de la part de ses personnels d'encadrement une attention constante pour accompagner ces évolutions dans les modes d'encadrement, dans la finesse des comportements, dans l'attention portée aux autres, collaborateurs et usagers, avec un esprit d'initiative voire de créativité qui doivent servir l'action publique.

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien Oppermann', written over a horizontal line.

Fabien Oppermann

## **ANNEXE**

Composition du jury (arrêté du 3 novembre 2020 de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, fixant au titre de la session d'automne 2020 la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration) :

M. Fabien Oppermann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président

M. Sébastien Plantadis, administrateur civil hors classe, vice-président

Mme Nadine Babonneau, attachée principale d'administration de l'État

M. Simon Barberio, attaché principal d'administration de l'État

M. Olivier Brero, attaché territorial principal

M. Guillaume Chaffardon, attaché principal d'administration de l'État

Mme Laetitia Dandrau, attachée principale d'administration de l'État

M. Thomas Filleur, attaché principal d'administration de l'État

Mme Sylvie Guenot-Rebière, attachée d'administration hors classe de l'État

M. Joël Inguibert, attaché principal d'administration de l'État

M. Lionel Ivaldi, attaché principal d'administration de l'État

M. Lionel Le Guen, attaché principal d'administration de l'État

Mme Marguerite Pellegrini Mondoloni, attachée d'administration de l'État

Mme Sophie Roblin, attachée d'administration hors classe de l'État

M. Xavier Roudil, attaché principal d'administration de l'État

Mme Audrey Scoffoni, ingénieure principale territoriale

Mme Emmanuel Soustre, attachée principale d'administration de l'État

Mme Edith Tartry, conseillère d'administration de l'aviation civile

Mme Laurence Taramini, attachée principale d'administration de l'État

M. Lionel Viallet, attaché d'administration hors classe de l'État